

## ANNEXE No 3

choisisse la majorité parmi ses partisans, et que l'opposition nomme la minorité. Il est impossible de nier le fait que, quoique tous animés du désir de faire notre devoir, nous sentons que nous sommes plus ou moins préjugés en faveur de nos partis respectifs. Je suis prêt d'admettre, comme certains messieurs l'ont laissé entendre, que ce sentiment est moins fort chez eux. C'est l'intérêt du gouvernement, comme c'est l'intérêt du comité, que le résultat de cette enquête démontre que M. Lumsden a tort et qu'il n'y a pas lieu de porter des accusations relativement aux questions en jeu.

M. MACDONALD.—Ce n'est pas du tout l'attitude que nous entendons prendre. Nous ne pouvons aucunement approuver cela.

M. LENNOX.—Bien, je ne demande à personne d'approuver ce que je dis.

M. MACDONALD.—Vous n'avez aucun droit de dire quelle est notre attitude, car nous n'avons jamais dit comment nous envisagions la question.

M. LENNOX.—Si on ne me permet pas de continuer, je ne continuerai pas.

M. MACDONALD.—Vous n'avez pas droit de mettre les autres en cause.

M. LENNOX.—J'ai parfaitement droit de discuter la question d'après le point de vue d'où je l'envisage. J'ai autant ce droit que M. Macdonald ou qui que ce soit.

M. MACDONALD.—C'est parfait, mais vous n'avez pas le droit de définir mon attitude.

M. LENNOX.—Je ne parle pas de votre attitude; je parle du gouvernement. Je demanderai ici à mon honorable ami de me laisser tranquille autant que possible, pendant que je parle au président.

M. MACDONALD.—Alors, laissez tous les autres tranquilles.

M. LENNOX.—Je ne suis pas pour laisser qui que ce soit tranquille, quand je suis dans l'accomplissement d'un devoir public en faisant ces observations; et j'entends les faire.

M. MACDONALD.—Vous ne pourrez donc pas vous plaindre si on ne vous laisse pas tranquille.

M. LENNOX.—J'ai droit de parler sans subir des interruptions aussi peu motivées de la part de mon savant ami. Maintenant, M. le Président, ce que je dis, c'est ceci: que c'est l'intérêt du gouvernement comme c'est aussi l'intérêt du comité, que le résultat de l'enquête soit la preuve qu'il n'y a eu aucune irrégularité, qu'il n'y a pas eu de mauvaise classification, qu'il n'y a pas eu de déblais excessifs, qu'on n'a pas désobéi aux ordres de M. Lumsden, et que tout a été tel qu'il convenait. Mais quoiqu'il soit de l'intérêt...

M. WILSON.—Me serait-il permis de faire une observation. Nous avons été convoqués à siéger ici, aujourd'hui, pour un objet, pour un travail déterminé. On vous pose une question, M. Lennox: Pouvez-vous suggérer au comité le nom d'un avocat. Ensuite, après que vous aurez fait votre suggestion, vous pourrez continuer votre discours comme vous l'avez commencé. Mais pour le moment, mettons-nous à l'ouvrage; c'est ce que nous voulons; c'est ce que le pays veut; c'est ce que le gouvernement veut; et nous avons cru que c'était ce que vous vouliez vous aussi.

M. LENNOX.—Mon honorable ami est dans l'erreur. Le président m'a demandé si j'avais quelques observations à faire par rapport au choix...

Le PRÉSIDENT.—Je crois qu'il serait mieux de laisser continuer M. Lennox. Il est membre du comité.

M. LENNOX.—et j'exposais mes vues du mieux que je pouvais. Cela n'approchera pas la manière dont mon honorable ami de Laval les aurait exposées; mais c'est le mieux que je puis faire. J'allais soumettre à votre jugement et au jugement des autres membres du comité les raisons qui me semblent militer pour que nous adoptions une certaine ligne de conduite. J'ai dit qu'il était de l'intérêt du gouvernement que le résultat de cette affaire soit qu'on dise qu'il n'y avait rien de bien irrégulier. Chacun sait qu'il doit en être ainsi. Il devrait en être ainsi si les conservateurs étaient au pouvoir. Ce serait la même chose pour tout gouvernement. Or, il